

Par **desperate75008**, le **19/06/2018** à **10:32**

D'accord merci ! Y a t'il obligatoirement mention de ces "parts" dans l'acte ? (je dois le retrouver pour savoir) et si ce n'est pas le cas comment ça se passe il se base sur le financement d'origine ?
par contre on va faire comme si on vendait ensemble et le RIB pour le virement lié à la vente sera le mien donc la totalité de l'argent arrivera sur mon compte.
A l'origine c'est d'ailleurs de mon compte qu'avait été apporté l'argent pour l'achat. Donc le notaire n'est pas censé savoir ce que devient l'argent une fois la vente effectuée (je rappelle qu'on lui dira que c'est pour acheter autre chose il ne saura donc pas qu'on se séparera ultérieurement)

Par **Lag0**, le **19/06/2018** à **13:48**

[citation]Y a t'il obligatoirement mention de ces "parts" dans l'acte ?[/citation]
Oui, bien sur.